

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Allier
a identifié 11 actions de prévention des feux d'espaces naturels, destinées :

À la population



Aux activités agricoles



- Surveiller les barbecues
- Proscrire le brûlage des déchets de parcs et jardins
- Éviter l'usage du feu dans les loisirs
- Limiter les travaux avec sources d'étincelles
- Bannir le mégot jeté dans la nature

- Equiper d'extincteur chaque engin agricole
- Maintenir et nettoyer régulièrement les engins
- Segmenter les stockages
- Eviter l'écobuage et le brûlage des déchets végétaux
- Déchaumer en lisière de récolte
- Créer un coupe-feu autour des bâtiments